



Regroupement familial sur place

Par **dallila**, le **28/04/2008** à **20:59**

bonsoir

j ai ma femme qui est rentré en france en 2001

avec un visa touristique en c'est mariée en 2005

j'ai une carte de séjour de 10ans j'ai un enfant qui et née en 2007

j'ai déposée un dossiée pour ma femme a la préfecture en septembre 2007

elle a le refut en févrié 2008 le refut indict qu'elle a aucun atachement en france en plus c'est parents et mes parents et notre enfant sont en france j'ai déposée tous les preuves au pré de

la préfecture le moi de mars j'ai fai un recours

est-ce-que ma femme doit quitté le téritoire comme c'est indiqué sur le refut

ou elle peu avoir c'est papiée ???

merci de votre coordination